

Caisse d'allocations familiales du canton du Jura (LAFam et LiLAFam) et Caisse de compensation du canton du Jura (LFA)

Contact



Adresses

Caisse d'allocations familiales du canton du Jura (LAFam et LiLAFam) et Caisse de compensation du canton du Jura (LFA)
Case postale 368
Rue Bel-Air 3
2350 Saignelégier



Mail

mail@ccju.ch



Téléphone

032 952 11 11



Site

<http://www.caisseavsjura.ch/>



Fax

032 952 11 01



Horaires

Lundi à jeudi de 8h15 - 11h45 et de 13h30 - 17h00
Vendredi de 8h15 - 11h45 et de 13h30 - 16h30

Informations complémentaires

Statut juridique

Institution autonome de droit public

allocations familiales dans l'agriculture (LFA). Ces allocations ont pour but de compenser, au moins partiellement, les coûts liés à l'entretien d'un ou plusieurs enfants.

Population concernée

Toute personne salariée, exerçant une activité lucrative indépendante, sans activité lucrative, ainsi que les personnes actives dans l'agriculture, qui ont un ou plusieurs enfants à charge.

Prestations

- allocations pour enfant;
- allocations de formation professionnelle;
- allocations de naissance ou d'adoption
- allocation de ménage (uniquement pour les travailleurs agricoles).

Rayon géographique

Personnes travaillant dans le Canton du Jura et personnes sans activité lucrative domiciliées dans le Canton du Jura.

Procédure d'admission

Se renseigner auprès de la Caisse d'allocations familiales du canton du Jura.

Buts

Application des lois fédérale et cantonale sur les allocations familiales pour les salariés indépendants et les non-actifs, ainsi que de la loi fédérale sur les

GSR - Guide social romand - www.guidesocial.ch

Les données contenues dans cette fiche sont mises à jour régulièrement grâce à la contribution de l'organisme sus-mentionné.

Merci de nous signaler les éventuelles modifications : gsr@artias.ch